



Module 2. La Cour suprême du Canada et la protection des droits et libertés

LES TRIBUNAUX CANADIENS ET LA COUR SUPRÊME DU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Comprendre comment la Cour suprême du Canada joue un rôle dans la protection des droits et libertés.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Module 1 - Le système judiciaire canadien et le rôle essentiel de la Cour suprême du Canada

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
11 ^e	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	B3. Protection des droits et libertés (B3.3)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Le droit canadien et international (CLN4U)	B3. Protection des droits de la personne (B3.1)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Le droit canadien et international (CLN4U)	B3. Protection des droits de la personne (B3.2)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	A2. Évolution du droit au Canada (A2.1)

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	A2. Évolution du droit au Canada (A2.3)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	C2. Structures et procédures juridiques (C2.3)

A. Les droits et libertés dans le système canadien

A.1. Les principes de justice

1. Lire avec les élèves le paragraphe introductif de la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à compléter l'exercice de la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.



Conseil d'adaptation

- Proposer aux élèves de faire le travail en équipe.
- Inviter les élèves à naviguer sur des sites web du gouvernement du Canada.
- Vous pouvez proposer les sites web suivants aux élèves pour faciliter leur recherche :

Primauté du droit : <https://jurisource.ca/ressource/primaute-du-droit-et-regle-de-droit/> et https://ojen.ca/wp-content/uploads/En-resume_ELEVE_Primaute-du-droit.pdf.

Habeas corpus : <https://jurisource.ca/ressource/alinea-10c-de-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-schematise/>

Présomption d'innocence : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art11d.html> et <https://educaloi.qc.ca/capsules/droits-de-laccuse-pendant-un-proces-criminel/>.

3. Inviter les élèves à ajouter les 2 autres principes non choisis dans leur glossaire (à la section **C.1 de la Fiche de l'élève**).
4. Inviter les élèves à présenter leur principe devant le groupe-classe.

5. Corriger en groupe-classe.



Corrigé



Attention

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

Primauté du droit

- **Explique le principe choisi avec tes propres mots.**
 - Les personnes et le gouvernement doivent respecter la loi. Personne n'est au-dessus des lois, peu importe son statut ou son pouvoir.
- **Dans quel contexte ce principe est-il appliqué au Canada ?**
 - Il s'applique dans tout le système juridique canadien : dans les décisions des tribunaux, les actions du gouvernement et les lois, notamment la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés.
- **Comment ce principe contribue-t-il à rendre le système de justice plus juste ?**
 - Il limite les abus de pouvoir et garantit que les lois s'appliquent de façon égale et prévisible à tout le monde.
- **Donne un exemple concret où ce principe pourrait s'appliquer.**
 - Un ministre peut être poursuivi devant les tribunaux canadiens s'il ne respecte pas la loi.

- **Que pourrait-il arriver si ce principe n’existait pas ?**
 - Il pourrait y avoir de l’abus et de l’injustice. Le pouvoir pourrait être utilisé de façon arbitraire, ce qui entraînerait des injustices et un manque d’équité.
- **Selon toi, est-ce un bon principe ? Pourquoi ?**
 - Réponse personnelle de l’élève.



Pistes de discussion

- Selon toi, que se passerait-il dans une société où certaines personnes pourraient échapper aux lois? Explique.
 - Est-ce que ce principe est toujours respecté dans la réalité selon toi? Explique ton point de vue.
-

Habeas corpus

- **Explique le principe choisi avec tes propres mots.**
 - Une personne détenue a le droit de demander à un tribunal de vérifier si sa détention est légale.
- **Dans quel contexte ce principe est-il appliqué au Canada ?**
 - Il est appliqué quand une personne est arrêtée ou détenue.
- **Comment ce principe contribue-t-il à rendre le système de justice plus juste ?**

Il empêche les détentions illégales et protège la liberté des personnes. Il protège les personnes contre les détentions illégales et oblige l’État à justifier pourquoi il prive une personne de sa liberté.

- **Donne un exemple concret où ce principe pourrait s'appliquer.**
 - Une personne peut demander au tribunal d'être libérée si elle a été détenue illégalement.
- **Que pourrait-il arriver si ce principe n'existait pas ?**
 - Des personnes au Canada pourraient être détenues illégalement (sans justification).

Selon toi, est-ce un bon principe ? Pourquoi ?

- Réponse personnelle de l'élève.



Pistes de discussion

- Selon toi, quelles seraient les conséquences si l'État pouvait détenir une personne sans justification?
 - Penses-tu que ce droit devrait être limité dans certaines situations d'urgence? Explique.
-

Présomption d'innocence

- **Explique le principe choisi avec tes propres mots.**
 - Tout le monde est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.
- **Dans quel contexte ce principe est-il appliqué au Canada ?**
 - Il est appliqué dans un procès criminel.

- **Comment ce principe contribue-t-il à rendre le système de justice plus juste ?**

- Cela force la ou le procureur·e de la couronne (l'État) à prouver la culpabilité de la personne hors de tout doute raisonnable et protège les personnes contre les accusations injustifiées.

- **Donne un exemple concret où ce principe pourrait s'appliquer.**

Une personne accusée de vol est considérée comme innocente jusqu'à ce qu'un tribunal rende une décision de culpabilité.

- **Que pourrait-il arriver si ce principe n'existait pas ?**

- Les personnes pourraient être déclarées coupables de crimes sans réelles preuves.

- **Selon toi, est-ce un bon principe ? Pourquoi ?**

- Réponse personnelle de l'élève.



Pistes de discussion

- Pourquoi est-il dangereux de considérer une personne coupable avant son procès?
 - Quel rôle jouent les médias dans la perception de la culpabilité d'une personne accusée?
-



Pour aller plus loin

- Inviter les élèves à créer un mur de mots ou un nuage de mots dans la salle de classe. Cela peut permettre aux élèves d'y ajouter des mots tout au long du module ou du cours.
-

B. La Charte canadienne des droits et libertés

1. Lire avec les élèves la section **B de la Fiche de l'élève**



B.1. Peut-on limiter un droit?

1. Lire avec les élèves la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à lire la page « L'article premier de la Charte et les critères de l'arrêt Oakes (schématisé) » du site web de Jurisource.ca afin de compléter l'exercice.
3. Inviter les élèves à compléter l'exercice de la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.
4. Inviter les élèves à comparer leurs réponses avec un ou une camarade de classe.
5. Corriger en groupe-classe.



Pour aller plus loin

- Consulter la page « La Charte canadienne des droits et libertés » du Gouvernement du Canada :
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/>.
- Consulter notre ressource pédagogique « Droits et libertés : comment vivre en société » sur les droits et libertés fondamentales : <https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/droits-et-libertes-comment-vivre-en-societe>.



Corrigé



Attention

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.
-
- **Un groupe de personnes organise une grande manifestation dans les rues entourant un hôpital. La police déplace la manifestation dans un parc voisin pour ne pas bloquer l'accès des ambulances.**
 - Droit en cause : Droit de se réunir
 - Ici, on déplace la manifestation pour protéger les citoyennes et citoyens.

Les ambulances doivent pouvoir entrer facilement à l'hôpital pour permettre que les patientes et patients reçoivent des soins. La manifestation peut continuer, mais un peu plus loin. Cette décision est logique, car elle permet d'éviter de bloquer les ambulances. La règle change le moins possible la situation des manifestants, tout en aidant plus de personnes qu'elle n'en désavantage. L'atteinte est minimale et justifiée. Il y a plus d'effets bénéfiques que préjudiciables.

- **Pendant une pandémie mondiale, une province canadienne interdit les entrées non essentielles sur son territoire.**
 - Droit en cause : Droit de rester, sortir et entrer au Canada
 - Nous l'avons vu avec la pandémie de la COVID-19. Une province peut refuser l'entrée dans son territoire. Les risques de transmission de la maladie étaient réels, graves et urgents. Il y a un lien rationnel entre refuser les entrées non urgentes et importantes et protéger la population. L'atteinte est minimale. Il y a plus d'effets bénéfiques que préjudiciables à court et à long terme.



Pour aller plus loin

Inviter les élèves à comparer leurs réponses avec une ou un camarade de classe. Ceci peut être fait en personne ou en ligne.



Pour aller plus loin

Inviter les élèves à créer une ou deux autres mises en situation.

6. Demander aux élèves de compléter la section « ce que j’ai appris » du tableau SVA de la section **A.1 de la Fiche de l’élève** du Module 1 - Le système judiciaire canadien et le rôle essentiel de la Cour suprême du Canada.
7. Vérifier avec les élèves que les questions qu’elles ou ils avaient dans la section « ce que je veux apprendre » ont toutes été répondues.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Gouvernement du Canada, « Alinéa 11d) – Présomption d'innocence ». En ligne :
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art11d.html>.

Jurisource.ca, « Alinéa 10c) de la Charte canadienne des droits et libertés (schématisé) ». En ligne : <https://jurisource.ca/ressource/alinea-10c-de-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes-schematise/>.

Jurisource.ca, « « primauté du droit et règle de droit » (Terminologie) ». En ligne :
<https://jurisource.ca/ressource/primaute-du-droit-et-regle-de-droit/>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario